



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 101-2023/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1
Intéressés	2

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;

Vu le rapport n° 231573-2023/1-ACTS/DAJI du 3 novembre 2023,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE 2023, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Dans la délibération du 6 juin 2019 susvisée, dans les articles listés ci-dessous, les mots : « *Madame Maria-Isabella SALIGA-LUTOVIKA* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Petelo SAO* » :

- article 3 : commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) ;
- article 5 : commission de la santé et de l'action sociale (SAS) ;
- article 7 : commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) ;
- article 9 : commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) ;
- article 13 : commission de la condition féminine (CF) ;
- article 15 : commission du suivi du plan provincial de développement durable (SPPDD).

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

N.B : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.